



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E60124

VALABLE JUSQU'AU 08/01/2026

ÉDITÉ LE 06/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 28/12/2021
22 400

Raison sociale : RAES

179 BIS RUE DE LILLE
59223 RONCQ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 75 B 50

Siret : 303 433 932 00041

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0030900-L

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 147523635

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 147523635

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Téléphone : 03 20 94 07 36

Fax : 03 20 94 08 96

Portable : 0677032840

Site Internet : www.raes.fr

E-mail : contact@raes.fr

Responsabilité légale :
HUBIERE NATHALIE DIRECTRICE GENERALE / RAES LAURENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/01/2023
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	20/11/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	22/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	11/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/01/2023
o Ventilation mécanique	20/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.